BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ

L'interminable feuilleton Cnas/employeurs

Cette semaine du 11 au 13 du mois d'octobre, la Cnas de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj a organisé des journées portes ouvertes invitant les employeurs à régulariser leurs situations relatives aux cotisations impayées,et ce, en application de l'article 57 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2015, cette dernière a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016, date-butoir.

Cette semaine du 11 au 13 du mois d'octobre, la Cnas de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj a organisé des journées portes ouvertes invitant les employeurs à régulariser leurs situations relatives aux cotisations impayées,et ce, en application de l'article 57 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2015, cette dernière a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016 date butoir.

En dépit des multiples appels de la Cnas à l'endroit des employeurs pour s'acquitter de leur cotisation et de bénéficier de facto de l'annulation des majorations et pénalités de retard, de nombreux employeurs restent insensibles à cet appel qui risque à l'avenir de déstabiliser cette institution qui couvre des milliers de familles en assurance maladie. La Cnas verra-t-elle le bout du tunnel ? Faut-il s'en inquiéter ? A ce titre, au vu de l'ardoise de plusieurs milliards de dinars de créances détenus par les employeurs à l'échelle nationale, la situation demeure préoccupante à plus d'un titre et soulève la question de sa soutenabilité.

Si certains employeurs semblent avoir retrouvé la voie de la raison par l'acquittement des cotisations, d'autres frisent l'emballement et compromettent l'avenir des milliers d'assurés sociaux à l'échelle locale.Il va sans dire, et c'est bien connu, lorsque les dépenses dépassent les recettes la machine s'emballe et hypothèque logiquement un système assuranciel qui repose sur la solidarité entre travailleurs.

C'est devenu une habitude, un balai bien rodé, chaque année la Cnas lance des appels pour sauvegarder une protection sociale qui couvre plus de 25 millions de personnes, et de l'autre côté, de nombreux employeurs drogués aux multiples trafics : qui font dans le travail au noir, les sous-déclarations de travailleurs employés, sousdéclarations des salaires, les fausses déclarations des accidents de travail, les arrêts de travail de complaisance,toute cette fraude a un coût faramineux pour la Cnas.

Pour remettre les comptes de la Cnas au carré, les voies sont certes étroites, cependant les solutions existent, il faut une vraie rencontre et un vrai débat, qui réunira monsieur le wali un homme qui a le sens de l'Etat, le secrétaire général du F.C.E au niveau local, monsieur Hocine Benhammadi un intellectuel, les cadres de la Cnas, et enfin les employeurs, afin que ces derniers s'acquittent de leurs dettes de manière indolore.

Layachi Salah-Eddine

TIPASA

Les femmes exposent leurs ouvrages

Ce fut dans une ambiance festive que plusieurs dizaines de femmes de la wilaya de Tipasa se sont retrouvées en vue d'exposer leurs ouvrages.

Drainées par Mlle Serhane Souhila, la présidente de l'association des femmes rurales, et par Mme Meklati Nouria, la responsable de wilaya de l'Association nationale de la solidarité et de la lutte contre les problèmes sociaux, ces dizaines de participantes ont exposé leurs thèmes, leurs projets et leurs ouvrages au cœur de l'immense hall du complexe semi-olympique de Tipasa.

Lors de la tournée que nous avons effectuée à travers cette exposition dédiée aux travaux féminins, ce sont plusieurs femmes de Ahmer el Aïn, ville sise à proximité de Tipasa, et dont l'âge de ces participantes varie de 25 à 50 ans, qui ont présenté de beaux sujets de décoration florale, sur verre, ainsi que des travaux raffinés de pâtisserie traditionnelle, dont se targue avec orgueil une vieille dame. D'autres demoiselles, spécialisées en couture, broderie et l'art de la «Tassdira» dédiés aux jeunes mariées, se plaignaient quant à elles du manque d'accompagnement et d'équipement, mais aussi de locaux. Interpellés à ce sujet, les directeurs de l'Ansej, de la Cnac et de l'Angem, ont été formels «ces dames n'ont qu'a se rapprocher de nos services, nous les orienterons et les prendrons en charge».

Les mêmes préoccupations ont été évoquées par des dames et des demoiselles en provenance de la ville de Messelmoun et qui nous ont fait part des problèmes qu'elles rencontrent en matière de locaux et d'équipements ; ces dernières nous ont affirmé qu'elles avaient déposé leurs demandes au niveau de la mairie de Messelmoun, vainement. A ce sujet se pose l'intrigante question concernant la destination des 2 800 locaux professionnels, issus des 100 locaux par commune. Plusieurs citoyens s'interrogent sur ces locaux qui doivent être affectés en priorité à cette frange féminine de la population, notamment pour les activités professionnelles. D'autres nous diront «ne faudrait-il pas reconsidérer les modalités d'attributions et les quotas de locaux encore inoccupés par commune ? »Cependant le cas le plus édifiant est celui du jeune Rouini Abderezak, de Sidi Rached, qui ne possède aucune formation, mais qui active chez lui, avec son épouse à réaliser de belles pâtisseries traditionnelles pour les mariages. Ce jeune, et sa femme ,demandent à bénéficier d'une formation.

Quant à Mme Meklati, la responsable d'une association caritative, elle se targue de ne bénéficier d'aucune aide, ni de subventions, mais d'avoir pu distribuer plus de 300 couffins de Ramadhan, grâce aux donateurs anonymes, d'avoir distribué des vêtements aux enfants âgés de 2 à 12 ans et apporté une assistance multiforme aux femmes cancéreuses, qui habitent dans des contrées enclavées.

La jeune Berahmoun Hakima, qui expose plusieurs produits, a trouvé la solution, celle de devenir distributrice de produits dédiés à une alimentation équilibrée aux personnes diabétiques et les produits qui préviennent la constipation, les douleurs d'estomac, l'insuffisance rénale et l'élimination des graisses.

Plusieurs lauréates de ces expositions furent honorées par l'octroi de diplômes de participation, attribués par l'Ansej, l'Angem, la Cnac et d'autres organismes.

Houari Larbi

TIARET

7 personnes asphyxiées au centre de rééducation pour filles

Pas moins de sept personnes de sexe féminin entre employées et pensionnaires du centre de rééducation pour filles ont été admises hier matin aux UMC de l'hôpital Youssef-Damardji de Tiaret pour avoir inhalé du monoxyde de carbone. L'alerte a été donnée suite aux signes de malaise présentés par ces dernières dont les jours ne sont pas en danger, selon des sources hospitalières. Toutefois, en attendant les résultats de l'enquête ouverte par les services de sécurité pour déterminer les causes exactes de cet incident, d'autres sources non officielles parlent d'un acte provoqué volontairement, d'autant que le même établissement a fait l'objet récemment d'un incendie sans pour autant entraîner des dégâts notables.

M. B.

COMMUNE D'EL-MOURADIA

Le cri de colère des résidents du 48, rue Oukil-Hadj-M'hamed

Les copropriétaires habitant au 48, rue Oukil-Hadj-M'hamed, dans la commune d'El-Mouradia, sont en colère. Ils dénoncent une «appropriation flagrante» du terrain de leur résidence, par le propriétaire du 50, rue Oukil.

Un mur séparant leur copropriété de celle de leur voisin a été détruit sur toute sa longueur. Et de plus, un «trou» a été creusé à la limite de la balustrade de sécurité qui est aussi la limite de stationnement des véhicules des résidents. En plus de tout cela, les résidents du 50, rue Oukil-Hadj-M'hamed se plaignent du dépassement systématique «des heures réglementaires de chargement des camions, ce qui a obligé les plaignants de faire appel à la police. Cependant, les concernés regrettent qu'en dépit des innombrables courriers adressés aux autorités concernées (APC, wali délégué de Sidi M'hamed, ministères, police de l'urbanisme…), aucune suite n'a été donnée à leur requête. «A ce jour, nous n'avons aucune information sur les travaux», tempêtent les résidents dans un courrier au wali délégué de Sidi M'hamed. Tout a commencé le 6 août 2016, lorsque le propriétaire du 50, rue Oukil est «entré de nuit avec un tractopelle dans notre résidence», écrivent les résidents.

Le lendemain, «il a cassé le mur mitoyen pour entrer son tractopelle sur sa propriété... Après que nous eûmes réagi, il a répondu qu'il n'avait pas eu d'autre choix, et qu'une fois le tractopelle sur son terrain, il reconstruirait le mur. Il est, pour lui, question de détruire la maison mauresque actuelle pour reconstruire une maison pour sa famille», relatent-ils. Le 13 août, «non seulement rien n'avait été reconstruit», mais «il s'est permis de creuser des trous, à 5 m du mur mitoyen, sur notre terrain, pour sa palissade de chantier. Nous avons dû faire intervenir la police pour le faire reculer.

Le maire lui-même est passé», nous confie une des résidentes. De ce fait, les résidents ont écrit, le 14 août, au responsable de l'urbanisme de l'APC d'El-Mouradia. Les responsables de l'APC ont également été saisis. «Ces derniers ont refusé de nous montrer les documents (permis de démolir) sous prétexte que c'est confidentiel. Ce n'est pas ce que dit la loi puisqu'il s'agit d'une information publique», relève notre interlocutrice.

Les autorités ne réagissant pas, les résidents du 48, rue Oukil-Hadj-M'hamed ont saisi par écrit la police de l'urbanisme et le wali délégué de Sidi M'hamed en date du 7 septembre. Pendant ce temps, l'entrepreneur «a continué non seulement à creuser sur notre terrain, mais aussi à détruire des arbres hors de sa propriété. Et ce, sans compter le non-respect des heures de travail nocturne, malgré nos réclamations», enchaîne cette résidente, exaspérée. Elle relève qu'à ce jour, aucune information «ne nous est donnée quant à la future construction. Il s'agirait d'une promotion immobilière de R+8... et surtout, aujourd'hui il continue à travailler en toute impunité». «Il nous paraît impossible en deux mois, non seulement de passer inaperçu rue Oukil, mais de pouvoir faire cela sans complicité des autorités communales», conclut notre interlocutrice.

Y. D.

AÏN-TÉMOUCHENT

Vaccin : 18 000 doses pour parer à la grippe saisonnière

La Direction de la santé et la population de la wilaya de Aïn-Témouchent a bénéficié d'un quota de 18 000 doses du vaccin de la grippe saisonnière qui sera dispatché à travers les EPSP (Entreprises publiques de santé de proximité) et les centres de santé.

L'opération de vaccination devra débuter officiellement ce dimanche 16 octobre, selon le docteur Afifi Abdelkader chef de service de la prévention au niveau de la DSP. Il ajoutera que ses services ont pu acquérir 18 000 doses de vaccin contre la grippe saisonnière et elles ont été réparties à travers les EPSP à raison de 5 200 doses.

Le centre de santé d'El-Amria a bénéficié de 3 750 doses, le centre de santé de Hammam Bou-Hadjar 3 500, celui de Béni-Saf 3 450 et les EPSP Dr Benzerdjeb et Ahmed-Medeghri de 500 doses chacune, le centre de santé de Béni-Saf 400 doses, et la maternité de Aïn-Témouchent 300 doses. Notre interlocuteur conclura que toutes les mesures ont été prises pour réussir cette opération au temps imparti à travers toutes les structures sanitaires.

S. B.